



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : COURS MARIGNY - RENOVATION DES
AMENAGEMENTS PAYSAGERS (RELANCE),
PASSE AVEC LA SOCIETE PARCS ET SPORTS
IDF**

**DÉCISION N° DM-25-132
EN DATE DU 28 MAI 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP le 10 mars 2025 relatif au Cours Marigny - Rénovation des aménagements paysagers (relance) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 mai 2025 donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société PARCS ET SPORTS IDF (variante n°3) jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société PARCS ET SPORTS IDF, sise Route de Thiers-sur-Thève – 60520 PONTARME, représentée par Monsieur Antoine PECHUZAL, Président Directeur Général, le marché Cours Marigny - Rénovation des aménagements paysagers (relance).

Le montant du marché s'élève à 399 708,95 € HT (479 650,74 € TTC) et correspond à la variante n°3 (gestion des barrières pendant et post travaux et sur le substrat).

Les travaux sont réglés par application des prix figurant au bordereau des prix unitaires pour l'ensemble des prestations.

Le délai d'exécution des prestations est fixé à 19 semaines à compter de l'ordre de service de démarrage dont 9 semaines de travaux et 6 semaines de parachèvement gazon. Le contrat prévoit une période de préparation de 4 semaines (par dérogation à l'article 28.1 du CCAG) à compter d'un ordre de service. Ce délai est inclus dans le délai d'exécution.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250528-lmc1H13101H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/05/2025
Date de Publication : 28/05/2025

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250528-lmc1H13101H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/05/2025
Date de Publication : 28/05/2025